

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU VENDREDI 12 FEVRIER 2021 A 18 HEURES 30

La réunion du Conseil Municipal du vendredi 12 février 2021 s'est tenue à 18 heures 30, en Mairie de Val-des-Prés, sous la présidence de Monsieur Thierry AIMARD, Maire et de Mesdames et Messieurs

La loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire prolonge la période de l'état d'urgence sanitaire jusqu'au 16 février 2021 inclus [JO du 15 novembre 2020].

Durant cette nouvelle période, les organes délibérants des EPCI et des syndicats peuvent se réunir selon des mesures adaptées au respect des règles sanitaires. Pour faciliter leur fonctionnement la loi prévoit de réactiver certaines dispositions, déjà en vigueur au printemps dernier.

Nombre de Conseillers : en exercice : 15 ; présents : 9 ; votants : 15.

Présents M. AIMARD Thierry, Mme BOUVET Laurine, M. MERLE René, M. MONDET Serge, M. ROMAN Emile, M. PASCAL André, M. GANDON Jean-Yves, M. ARTAUD Jean-Daniel, M. LAMBERT Thomas.

Absents excusés : M. ROMAN Franck, Mme HOUSSAIS Stéphanie, M. TACHET Théophile, Mme TOUSSAINT Ariane, M. LEOUTRE Jean-Louis, : Mme AIMARD FOSSE Thérèse,

Procurations : Stéphanie HOUSSAIS à Laurine BOUVET, Thérèse AIMARD FOSSE à Thierry AIMARD, Jean-Louis LEOUTRE à Serge MONDET, Ariane TOUSSAINT à Emile ROMAN, Franck ROMAN à Jean-Yves GANDON, Théophile TACHET à André PASCAL

Secrétaire : Laurine BOUVET est nommée secrétaire de séance.

Approbation du CR du dernier conseil municipal : à l'unanimité

Rappel date du dernier conseil municipal : 17/12/2020

Retrait ordre du jour : 0

Ajout à l'ordre du jour : 0

Présentation des décisions du Maire :

Décision prises par délégation du conseil municipal :

Du 24/12/2020 au 12/02/2021

N°2021/001 : Convention de mise à disposition de parcelles communales à titre gracieux à Jourdan Céline

N°2021/002 : Convention de mise à disposition de parcelles communales à titre gracieux à Mr GARNIER Franck

Ordre du jour :

N°20211202001 : Délibération achat d'une chargeuse sur pneus

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant que la tractopelle des services technique est vétuste et que les sommaires réparations qu'elle a subies ne permettront pas une utilisation à long terme ;

Considérant que des demandes d'intervention financières ont été mobilisées auprès du Département, de la Région sud afin de diminuer la charge financière de cet achat sur les finances de la commune de Val-des-Prés ;

Considérant qu'une consultation a été engagée et que six offres ont été dénombrées ;

Considérant la réunion de la commission en charge de l'étude des offres MAPA et l'analyse des plis reçus à cette occasion le 09 février 2020,

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que les services techniques sont dotés, entre autres, d'un engin de chantier type tractopelle, utilisée l'hiver pour le déneigement ainsi que le reste de l'année pour les divers travaux de terrassement ou voirie.

Monsieur le Maire informe que suite aux différentes pannes successives et aux coûts importants de réparations, la commission en charge des travaux a proposé de remplacer cet engin, afin que les agents puissent assurer convenablement le déneigement et les travaux d'été.

Monsieur le Maire rappelle que l'acquisition d'un engin de ce type est soumise à deux impératifs techniques concernant le déneigement, à savoir, la puissance moteur afin de permettre à l'engin d'être équipé d'une lame de déneigement ainsi que la largeur/hauteur puisque certaines rues communales, particulièrement étroites sont difficiles d'accès.

Monsieur le Maire informe qu'une consultation a été engagée pour le remplacement de cet engin et que 6 réponses ont été reçues : Gap Matériel, Nova, Pic, Gap Sud Mécanique, Payant, Alpes sud Matériel

Lors de la commission qui a étudié les offres mardi 08 février 2021, il a été décidé de retenir l'offre de l'Etablissement PIC, offre ayant obtenue le meilleur classement au vu du cahier des charges proposé.

TOTAL	GAP MATERIEL Soumissionnaire n°1	NOVA Soumissionnaire n°2	PIC Soumissionnaire n°3	GSM Soumissionnaire n°4	PAYANT Soumissionnaire n°5	ASM Soumissionnaire n°6
Critère n°1 - Prix.	34,29	29,75	31,59	32,75	35,00	28,75
Critère n°2 : Qualité technique et performance 45%.	17,97	24,75	31,78	30,36	38,00	29,36
Critère n°3 : Délais 15%.	0,10	0,07	15,00	0,12	0,04	0,03
Critère n°4 : Garantie 5%.	0,00	0,20	5,00	0,20	0,20	0,00
TOTAL	52,36	54,77	83,37	63,43	73,24	58,14

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur la proposition de la commission,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **Approuve** l'exposé de Monsieur le Maire,
- **Acte** l'achat d'une chargeuse et ses équipements auprès de l'établissement PIC pour un montant HT de 112 000.00 €,

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tout document permettant de mener à bien cette affaire.

VOTE

Pour : 15

Contre :

Abstention :

N°20211202002 : Délibération désignation des représentants communaux à la commission d'évaluation des charges transférées (CLECT)

Vu le code général des Collectivités territoriales, notamment ses articles L 2121-29 et L 2131-1 et suivants,

Vu le code général des Collectivités territoriales, notamment son article L 2121-21,

Vu le code général des impôts, notamment son article 1609 nonies C,

Vu la délibération n° 2020-56 du 24 juillet 2020 de la Communauté de Communes du Briançonnais, relative à la création et à la composition de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées et fixant à 13 titulaires et 13 suppléants le nombre de ses membres, soit un titulaire et un suppléant par commune membre,

Considérant dès lors la nécessité de désigner le représentant titulaire et le représentant suppléant du Conseil Municipal pour siéger au sein de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées de la Communauté de Communes du Briançonnais,

Vu le vote du Conseil municipal à l'unanimité de procéder à la désignation de ses représentants à main levée.

Vu l'appel à candidatures,

Considérant qu'un seul candidat a fait acte de candidature pour chacun des postes concernés auprès du Président de séance après appel à candidatures,

Monsieur Thierry AIMARD : Titulaire

Monsieur Théophile TACHET : suppléant

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **Désigne** Monsieur Thierry AIMARD en tant que titulaire
- **Désigne** Monsieur Théophile TACHET en tant que suppléant,
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tout document permettant de mener à bien cette affaire.

VOTE

Pour : 15

Contre :

Abstention :

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à : 18h50.
Questions diverses :

Le Secrétaire de séance,
Laurine BOUVET.



Le Maire
Thierry AIMARD.

